



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : / /

Dossier complet le : / /

N° d'enregistrement :

1 Intitulé du projet

Aménagement des espaces publics du port de la Meule et reconstruction d'un sanitaire

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

Commune de l'île d'Yeu

Raison sociale

collectivité territoriale commune

N° SIRET

2 1 8 5 0 1 1 3 8 0 0 0 1 8

Type de société (SA, SCI...)

collectivité territoriale commune

Représentant de la personne morale : Madame

Nom

CHARUAU

Monsieur

Prénom(s)

Carole

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
11° a) Ouvrages et aménagements côtiers 14° Travaux, ouvrages et aménagements dans les espaces remarquables du littoral	- la construction du perré (très ancien perré présent dégradé et inexploitable) - aménagement du parking (article 2 de l'article R121-5), de la place centrale, travaux de construction du perré et du sanitaire dans un espace remarquable du littoral

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

Oui Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

Oui Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet porte sur le réaménagement des espaces publics du port de la Meule, avec un réaménagement du parking déjà existant (12 places dont un stationnement PMR) avec revêtement en empièchement sablé. L'aménagement sera créé en sens unique de circulation autour d'un giratoire "espace vert" qui accueillera la station de relevage enterrée. La végétation basse arbustive qui accompagne les clôtures du poste de traitement des eaux sera supprimée dans le cadre de l'enfouissement de l'ouvrage. Une place centrale à dominante piétonne sera également mieux délimitée composée d'un revêtement en pavage opus de pierres naturelles. L'accès des véhicules y sera réglementé (livraisons, accès techniques et activités pêche et nautiques, stationnement PMR). Trois supports vélos seront installés (une trentaine de places vélos sur les supports). L'actuel sanitaire obsolète sera détruit et un nouveau sanitaire aux normes sera reconstruit et adossé au bâti existant (dépendance d'une maison d'habitation) appartenant à une tierce personne privée. Un nouveau perré sera construit sur la rive Est avec création d'un nouveau quai piéton de 2 mètres de largeur qui rejoindra le sentier existant de la chapelle. Le projet est restreint à la zone minérale existante qui reçoit les usages actuels de circulations, parkings, terrasses, promenades, perré et équipements publics. L'ensemble des hauts-jets existants seront conservés et de nombreux végétaux, arbres et cépées seront plantés.

4.2 Objectifs du projet

Le site abrite de nombreux usages sur un espace restreint de 2300 m² ce qui explique la complexité du site et est à l'origine de diverses problématiques et conflits entre les différents usages. Le port de la Meule est un site touristique majeur de l'île d'Yeu et du Département et accueille une fréquentation touristique très importante notamment en période estivale. Concernant la fonctionnalité du site, il est apparu le manque de connexion entre la place piétonne du port de la Meule et le sentier vers La Chapelle au Sud-Est (actuellement les promeneurs passent sur une propriété privée (restaurant), seul accès pour rejoindre le chemin littoral). La commune de l'île d'Yeu souhaite donc le réaménagement du site afin de :

- Valoriser ce site singulier exceptionnel
- Permettre à tous les usages de se côtoyer mieux (délimitation des espaces, création d'un nouveau quai)
- Renforcer le caractère paysager et patrimonial du site (enfouissement du poste de refoulement afin de libérer le champ visuel sur le port, réduire les zones d'espaces de parking pour des zones piétonnes affirmées)
- Améliorer la gestion environnementale (site à aménager dénué de caractère naturel mais projet profitable à la biodiversité via la plantation d'arbres de haut-jet et de massifs bas)
- Améliorer la gestion hydraulique (désimperméabiliser et planter des massifs bas)

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

La phase travaux prévoit :

- Démolition et évacuation de l'ancien sanitaire
- Construction d'un nouveau sanitaire
- Aménager une placette centrale principalement piétonne
- Réaménager la zone de stationnement par un empiérement sablé.
- Reconstitution de l'ouvrage de l'ancien perré (très dégradé et inexploitable) et création d'un nouveau quai
- Les arbustes anciens et dégradés qui accompagnent la clôture du poste de relevage sont supprimés.
- Enfouissement du poste de relevage
- Pose de mobiliers (murets bancs en pierre, supports vélos, panneau d'information)
- Densification des haies limitrophes à l'espace public
- Plantations de massifs bas et arbres de haut-jet
- Création de noue enherbée en rives de l'espace vert "giratoire" (environ 260 m² gazon + massif bas)

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Les usages en phase d'exploitation seront identiques aux actuels usages avec une meilleure organisation et gestion des flux (véhicules, cycles, accès au sentier, sanitaire). Usage touristique avec très forte fréquentation à la période estivale.

Concernant les eaux pluviales, les pentes d'écoulement naturel sont privilégiées ainsi que les sols semi-perméables (parkings et chemins, zones plantées).

- un ouvrage de récupération des eaux de ruissellement de type accodrain en fonte sera implanté sur la partie Nord du site. (voir annexe 10 page 2).

La commune est concernée par un schéma directeur de gestion des eaux pluviales (mise à jour en 2013 avec le PLU) (voir partie 6.1).

Le site du projet n'est pas concerné par les dispositions du schéma directeur relative aux débordements des cours d'eau. Cependant, il préconise sur les zones déjà urbanisées une infiltration des eaux de ruissellement avec une limite de débit de fuite à 3l/s/ha et la présence de noues adaptées au contexte du sol. Dans le projet, le stockage en noue de la partie Nord du site (la plus utilisée par les véhicules) permet l'amélioration de la gestion actuelle. La partie centrale sera utilisée très ponctuellement par des véhicules.

- Aucune modification ne sera faite de l'éclairage public et aucun nouveau dispositif ne sera mis en place.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est soumis à :

- Permis d'aménager
- Evaluation d'incidences Natura 2000
- Passage en Commissions Départementale de la Nature des Paysages et des Sites.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Surface totale du projet	2 300 m ²
Construction d'un nouveau sanitaire	6,91 m ²
Places de stationnement	12 unités
Création d'espaces verts	650 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : ° , " W Lat. : ° , " N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° , " Lat. : ° , "

Point de d'arrivée : Long. : ° , " Lat. : ° , "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, précisez les caractéristiques du projet « avant /après ».

Non applicable

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les sites les plus proches se situent à : - 20 m de la ZNIEFF de type 2 "Ile d'Yeu" - 20 m de la ZNIEFF de type 1 "Côte sauvage et landes voisines de la pointe du But à la pointe des Vieilles" - 2 km de la ZNIEFF de type 1 "Dunes et marais de la pointe du Porteau à la pointe des Corbeaux" > 3,5 km de la ZNIEFF de type 1 "Littorale et zones voisines des Ros"
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de l'île d'Yeu n'est pas située en zone de montagne
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucune zone couverte par un arrêté de protection de biotope n'est présente sur l'île d'Yeu
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'île d'Yeu étant une commune insulaire, le port de la Meule est à proximité directe du littoral
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun parc ou réserve n'est présent sur l'île d'Yeu

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de l'île d'Yeu n'est pas concernée par un plan de prévention du bruit
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun site inscrit au patrimoine mondial ou monument historique ou site patrimonial remarquable ne se trouve à proximité du site. Le monument historique le plus proche se trouve à plus de 800 mètres du projet, il s'agit du "Dolmen des Landes".
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun diagnostic réglementaire des zones humides n'a été réalisé. Le site est en grande partie remblayé. Le PLU de la commune n'indique pas de zone humide sur le site du projet mais une coulée verte humide au nord en dehors du projet qui fera l'objet d'une réhabilitation ultérieure. D'après l'ign (remonter le temps), les aménagements existants sont visibles avant 1992.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de l'île d'Yeu n'est couverte ni par un PPRN ni par un PPRT
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas concerné par des sites ou sols pollués
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de l'île d'Yeu n'est pas concernée par une ZRE
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site du projet n'est pas concerné par des périmètres de protection des captages d'eau potable.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site se situe à proximité (environ 20 mètres) du site inscrit "L'île d'Yeu en totalité". Ce site concerne uniquement les zones urbanisées de l'île.

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	- En site Natura 2000 (directive Habitat) : "Côtes rocheuses, dunes, landes et marais de l'île d'Yeu" - A 20 mètres du site Natura 2000 (dir Habitats) : "Plateau rocheux de l'île d'Yeu" - A 20 mètres du site Natura 2000 (dir Oiseaux) : " Secteur marin de l'île d'Yeu jusqu'au continent"
D'un site classé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site du projet se situe dans le site classé "Côte sauvage de l'île d'Yeu"

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne prévoit pas l'augmentation de la fréquentation touristique actuelle, il n'engendrera donc pas plus de prélèvement d'eau potable qui se limitera au fonctionnement des sanitaires.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il n'est pas prévu de drainage ou d'action en sous-sol. Le projet prévoit la mise en place de sols semi-perméables et des pentes d'écoulement naturels pour la gestion de l'eau. Les éventuels ouvrages de récupération des eaux de ruissellement seront des accodrans en fonte.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'ensemble des déblais de terrassement, d'enfouissement de la station de relevage, de démolition des bâtis, de suppression des végétaux sera évacué à l'extérieur du chantier par des filières de gestion adaptée.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les matériaux constituant les voiries, parking, place centrale seront importés.
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet sera raccordé aux différents réseaux déjà présents. L'enfouissement de la station de relevage permettra de dégager le champ visuel mais le projet ne modifiera pas la consommation.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Une expertise écologique a été menée par ATLAM sur un cycle complet en 2018/2019. Ces diagnostics ont mis en évidence l'absence d'espèces protégées sur le site même. Le site du projet étant actuellement déjà aménagé et très fréquenté à la période estivale. Le projet implique le réaménagement des espaces déjà existants. Il n'y a pas d'enjeux significatifs sur le site du projet et aucun impact sur les continuités écologiques. Le diagnostic est présent en annexe 8.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet a un impact négligeable sur une très petite surface (35 m ²) d'un habitat d'intérêt communautaire très largement représenté dans le site Natura 2000 et dégradé sur le site. Il s'agit du groupement de falaise atlantique. L'évaluation des incidences est intégrée à la note d'accompagnement faune-flore disponible à l'annexe 8. Le formulaire d'évaluations des incidences Natura 2000 est présent en annexe 9.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site du projet correspond à une zone déjà aménagée.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site du projet n'est pas concerné par des risques technologiques. La commune de l'île d'Yeu est dépourvue de PPRT sur son territoire. Les seuls risques technologiques sur la commune sont liés à des sites et sols pollués (1 ancien site industriel ou activité de service à moins de 500 m) et une ICPE (usine non Seveso) à plus de 3 km du site.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Sur le site du projet, les risques naturels concernent les séismes (risque modéré) et le radon (risque important). De plus, à l'échelle de la commune, différents risques naturels sont présents : risques d'inondation (submersion marine), de feu de forêt, de vents violents et risques cycloniques et de mouvements de terrain. Ils peuvent donc concerner le site du projet. source : Géorisques
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les activités du site induiront de nombreux trafics surtout à la période estivale mais aucune augmentation du flux n'est à prévoir au vu de l'aménagement déjà en place sur le site. Au contraire, le projet vise à canaliser les flux et matérialiser les espaces de chaque usagés (zone de stationnement, supports vélos, place train touristique et bus...)
	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase chantier, le projet est source de bruit lié à l'utilisation et à la circulation d'engins. La situation topographique du site dans un creux réduira les nuisances sonores sans pour autant épargner complètement les habitations proches.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les alentours du site étant naturel et sauvage, il n'est pas concerné par des nuisances sonores.
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Seule la phase chantier est susceptible de générer des vibrations liées à la circulation des engins de chantier. Ces vibrations seront limitées en intensité et dans le temps.
Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
Émissions	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le réseau d'éclairage public est inchangé et aucun nouveau dispositif ne sera mis en place.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site se trouvant en zone littorale naturelle, il n'est pas concerné par des émissions lumineuses.
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les rejets en phase travaux seront liés aux travaux (poussières, polluants des engins de chantier). En phase d'exploitation, la circulation des véhicules pourra engendrer des rejets de polluants dans l'air.
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La majorité des eaux de ruissellement seront infiltrées dans le sol et gérées par la noue enherbée et les espaces verts au nord (mise en place de sols semi-perméables pour le parking, pentes de ruissellement naturelles). La création d'un caniveau permettra de collecter le surplus d'eaux de ruissellement venant du Nord pour le réalimenter vers la noue enherbée. Pour la place centrale, les eaux de ruissellements sont collectées par un système de grilles et rejetées dans la mer. Cependant, la pollution sera diffuse car l'utilisation par des véhicules sera très ponctuelle. Le site du projet n'est pas concerné par les débordements de cours d'eau (zone humide en amont faisant office de zone tampon des eaux). Le schéma directeur précise des mesures d'amélioration pour les zones déjà urbanisées, notamment des noues pour favoriser l'infiltration des eaux et limiter le débit de fuite à 3 l/s/ha. Le projet prévoit bien un stockage en noue sur toute la partie Nord, et respecte donc les recommandations du schéma directeur.
	Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les eaux de ruissellement collectées sur la place centrale sont rejetées à la mer.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les effluents d'eaux usées sanitaires produites seront collectés via la station de relevage et dirigés vers la station d'épuration communale. Aucun surplus d'effluents n'est prévu puisque le site est déjà utilisé (sanitaire déjà existant).
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les activités présentes sur le site produiront la même quantité de déchets qu'actuellement (tourisme, activités nautiques...). Les activités ne seront pas sources de déchets dangereux.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas susceptible de porter atteinte au patrimoine, en effet il vise même à améliorer la valeur patrimoniale et paysagère (champ visuel libre sur le port dès l'arrivée par le nord, création d'un nouveau quai public pour une meilleure lisibilité du sentier qui mène vers la chapelle).
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est un réaménagement des espaces publics, il n'y aura donc pas de modifications sur les activités humaines déjà en place.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

Le site du projet se situant principalement en zone naturelle, aucun autre projet n'a été récemment aménagé comme peut le détailler l'annexe 6 montrant l'affectation des constructions avoisinantes. On retrouve principalement des maisons d'habitations construites avant 1980 et des locaux pour des associations sportives et maritime, ainsi qu'un bar restaurant dont la date de construction est antérieure à 1920.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Suite aux inventaires faune/flore réalisées sur un cycle complet en 2018/2019, on note l'absence d'enjeux sur le site du projet puisqu'il est en quasi-totalité remblayé. Une petite surface (35 m²) du projet empiète sur un habitat à enjeu puisqu'il s'agit d'un habitat d'intérêt communautaire, cependant il est très dégradé et largement représenté sur la commune. Le projet ne viendra donc pas remettre en question la conservation de cet habitat. Le site du projet n'est pas favorable aux espèces patrimoniales. Le lézard des murailles a été relevé, il s'agit d'une espèce ubiquiste qui utilise les milieux anthropiques comme habitats de baignade de soleil. (voir note d'accompagnement - annexe 8)

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Mesures de réduction pour s'assurer de l'absence d'impact résiduel significatif sur les espèces protégées :

- Un coordinateur environnement devra vérifier l'absence de pollution involontaire/indirecte par les engins de chantier et le respect des mesures préconisées.
- Concernant les engins de chantier, l'étanchéité des réservoirs de carburants et autres fluides hydrauliques devra être conforme et vérifiée, leur nettoyage et entretien devra se faire en dehors des habitats d'intérêt communautaire et éloigné du milieu aquatique.
- La mise en place d'un système de collecte des déchets sur le site et fermé pour éviter leur envol.
- La période des travaux doit se situer en dehors de la période de reproduction de l'avifaune, en période automnale ou hivernale.
- Les engins de chantier ne devront pas stationner ou circuler ni sur l'habitat d'intérêt communautaire de la lande atlantique, ni sur celui des groupements de falaise afin de minimiser au maximum l'emprise sur l'habitat impacté.
- Un balisage serait mis en place si la fréquentation (et donc le piétinement) devenait plus importante à proximité du site du chantier (curiosité, promeneurs venant voir le chantier...) afin de mettre en défens les habitats d'intérêt communautaire.

Mesures d'accompagnement :

- Densification des haies limitrophes à l'espace public
- Plantation d'environ 850 végétaux, arbustes, cépées, arbres
- Création de 120 ml de haies multi-strates
- Création de 300 m² de massifs et de 160 m² de gazon rustique
- Plantation de 17 arbres tiges ou cépées de moyen à grand développement (localisés à plus de 2 m des limites riveraines privées)

- Noue enherbée en rives de l'espace vert "giratoire"

Les essences seront locales et adaptées au condition climatique (Chêne vert, chêne liège, tamaris, fusain, saule marsault, ajoncs, genêts, euphorbes, senecio, armérie maritime, convolvulus...). La gestion sera assurée par le service des espaces verts de la commune. Aucun produit chimique ne sera appliqué et une gestion raisonnée sera appliquée.

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le réaménagement des espaces publics du port de la Meule n'engendre pas de dégradation supplémentaire ni d'impact (bruits, biodiversité) par rapport aux usages déjà en place. De plus, le projet vise à améliorer l'existant que ce soit sur le plan fonctionnel, paysager, environnemental ou hydraulique. Ainsi, il n'est pas nécessaire que le projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	<input type="checkbox"/>
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	<input checked="" type="checkbox"/>
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

① Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1	Annexe 8 - Note d'accompagnement faune-flore	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Annexe 9 - Formulaire évaluation des incidences Natura 2000	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Annexe 10 - Plan de composition et plan des travaux	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Annexe 11 - Elements de détails du projet	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Annexe 12 - Avis favorable du formulaire Natura 2000	<input checked="" type="checkbox"/>

Annexe 13 : Réponses à la demande de compléments

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

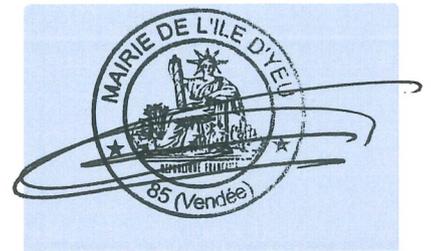
Nom CHARUAU

Prénom CAROLE

Qualité du signataire Maire de l'Île d'Yeu

À L'ÎLE D'YEU

Fait le 18/12/2024



Signature du (des) demandeur(s)